

Bilan Qualité 2013

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 15.2 °F -
maxi : 22.4 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 2.4 mg/l -
maxi : 6.8 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de
nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.12 mg/l -
maxi : 0.13 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0
µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour
les autres paramètres sont conformes
aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau du bourg de POISAT, qui est exploité en affermage, par la société Véolia.

Origine de l'eau :

L'eau provient du réseau d'adduction du S.I.E.R.G. (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise), qui exploite la nappe alluviale de La Romanche, à partir des captages situés sur les territoires des communes de Vizille et Saint Pierre de Mésage.

L'eau est distribuée sans traitement préalable, excepté entre juin 2013 et octobre 2013, période durant laquelle une chloration a été mise en oeuvre par le SIERG à la demande de l'A.R.S..

Nos conclusions

L'eau distribuée par la commune de POISAT, sur le réseau du Bourg, au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les autres paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.